

**Postulat Florence Golaz et consorts pour réduire le délai entre les élections générales et l'entrée en fonction des nouveaux élus (12\_POS\_001)**

*Texte déposé*

Alors que le renouvellement des autorités de notre canton vient d'avoir lieu, il semble que ce soit le moment opportun pour réfléchir à l'articulation entre le moment des élections cantonales et l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat et du Grand Conseil.

Alors que les élections (deuxième tour du Conseil d'Etat) se sont déroulées le 1<sup>er</sup> avril 2012, l'entrée en fonction des nouvelles autorités a eu lieu trois mois plus tard, le 1<sup>er</sup> juillet seulement. La lenteur vaudoise a particulièrement marqué les esprits, alors qu'il a fallu environ une semaine au nouveau président français pour former son gouvernement et une quinzaine de jours au nouvel élu genevois au Conseil d'Etat pour prendre ses fonctions.

Les bases légales en la matière sont les suivantes :

- Les élections générales doivent se dérouler au printemps (art. 178 cst)
- Les dates d'entrée en fonction des députés et des conseillers d'Etat ressortent de l'art. 4 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) et de l'art. 13 de la loi sur le Conseil d'Etat (LOCE) :

**Art. 4 LGC**

<sup>1</sup> La cérémonie d'assermentation et la séance constitutive du nouveau Grand Conseil ont lieu le dernier mardi du mois de juin ou le premier mardi du mois de juillet suivant les élections cantonales.

<sup>2</sup> Les pouvoirs du précédent Grand Conseil subsistent jusqu'au 30 juin.

**Art. 13 LOCE**

<sup>1</sup> Les pouvoirs de l'ancien Conseil d'Etat subsistent jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement.

<sup>2</sup> Le Conseil d'Etat nouvellement élu entre en fonctions le 1<sup>er</sup> juillet qui suit la proclamation du résultat de l'élection.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat :

1. de nous informer sur la possibilité de réduire cette période de trois mois ;
2. de proposer un calendrier pour le renouvellement des autorités en 2017 ;
3. de nous fournir aussi un bilan en terme d'avantages et d'inconvénients de commencer une législature au 1<sup>er</sup> juillet.

*Souhaite développer.*

Gland, le 3 juillet 2012.

*(Signé) Florence Golaz  
et 29 cosignataires*

*Développement*

**Mme Florence Golaz** : — Nous avons eu récemment les élections générales et c'est le moment opportun pour réfléchir au temps qui sépare les élections générales de l'entrée en fonction du nouveau Conseil d'Etat et des nouveaux députés. A cette même période, d'autres élections ont marqué les esprits, notamment la présidentielle française où l'on a vu le nouveau président former son gouvernement en une semaine ; et aussi une élection complémentaire au Conseil d'Etat genevois où le nouveau membre du gouvernement prenait ses fonctions une quinzaine de jours après son élection.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de nous informer sur la possibilité de réduire cette période de trois mois entre l'élection et la prise de fonction ; de proposer un calendrier pour le

(Séance du 28 août 2012)

renouvellement des autorités en 2017 ; et également de nous fournir un bilan en termes d'avantages et d'inconvénients au sujet d'un début de législature au 1<sup>er</sup> juillet.

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteur demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.*

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**